



# Le Bonus Réparation Meubles

# Produits éligibles au Bonus Réparation Meubles



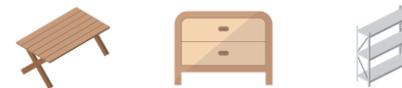
## Cuisine et agencement

### ► Tous les meubles de cuisines intégrées

- Plans de travail
- Caissons
- Portes, façades
- Tiroirs et accessoires

### ► Tous les meubles de placards et d'agencement

- Portes de placards
- Caissons et façades sur mesure pour la maison



## Meubles pour la maison et le jardin

### ► Tous les meubles de rangements

- Armoire, commodes et buffets
- Etagères

### ► Toutes les tables et bureaux

- Table de salon ou de salle à manger
- Table de cuisine ou de jardin
- Bureaux et plans de pose

### ► Tous les meubles de la chambre

- Lits
- Chevets

### ► Tous les meubles de la salle de bain

# Montants du Bonus Réparation Meubles

	Bonus Réparation**	
	Réparation du composant	Remplacement du composant
Plan de travail de cuisine	65 €	200 €
Caisson(s) en cuisine ou agencement	65 €	125 €
Façade(s) ou porte(s) en cuisine ou agencement	65 €	90 €
Autres meubles ou parties de meubles*	65 €	
Quincaillerie ou accessoires tous meubles	35 €	

\* Y compris cuisine et agencement

\*\* Prix de la réparation supérieur au montant du Bonus

Un Bonus par facture quel que soit le nombre de produit, de composant, de réparation concernés



# Les pannes éligibles au Bonus Réparation Meubles



	Réparation	Remplacement
Plan de travail de cuisine	Toutes pannes, détérioration ou casse dont l'impact est fonctionnel <sup>1</sup>	Pour les pannes suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Gonflement du panneau de bois</li> <li>• Fissure<sup>2</sup></li> <li>• Perte en rigidité de la structure, déformation<sup>2</sup></li> </ul>
Caisson(s) en cuisine ou agencement	Toutes pannes, détérioration ou casse dont l'impact est fonctionnel <sup>1</sup>	Pour les pannes suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Gonflement du panneau de bois</li> <li>• Fissure<sup>2</sup></li> <li>• Perte en rigidité de la structure, déformation<sup>2</sup></li> </ul>
Façade(s) ou porte(s) en cuisine ou agencement	Toutes pannes, détérioration ou casse dont l'impact est fonctionnel <sup>1</sup>	Pour les pannes suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Gonflement du panneau de bois</li> <li>• Fissure<sup>2</sup></li> <li>• Perte en rigidité de la structure, déformation<sup>2</sup></li> </ul>
Autres meubles ou partie de meubles	Toutes pannes, détérioration ou casse dont l'impact est fonctionnel <sup>1</sup>	
Quincaillerie ou accessoires	Toutes pannes, détérioration ou casse dont l'impact est fonctionnel <sup>1</sup>	

<sup>1</sup> La détérioration ou la casse peut être

- une déformation entraînant une perte de stabilité, rigidité, robustesse du composant ou du meuble concerné
- Une coupure, une rayure, un impact ou une brûlure dont la longueur, la largeur, la profondeur ou la surface est suffisante pour
  - Accélérer le vieillissement du composant ou du meuble (prise d'humidité, déformation, perte de rigidité ou robustesse, etc.)
  - Dégrader drastiquement l'usage du composant ou du meuble (planéité de la surface, perte de rigidité, de liaison avec des accessoires, quincaillerie ou autres composants du meuble ou de l'ensemble de meubles)

<sup>2</sup> Déformation ou fissure impactant en profondeur la structure du matériau.